

Il reste à exploiter d'autres domaines où la collaboration entre les membres permanents serait possible, par exemple un accord de contrôle sur les expéditions d'armes au Moyen-Orient dont une conséquence de première importance serait l'affectation, à des fins de développement économique et social, de certaines ressources qui autrement seraient consacrées au maintien de puissantes forces armées. Il saute aux yeux que les envois de vivres sont plus importants que les expéditions d'armes. Pour sa part, le gouvernement canadien entend rester fidèle à sa politique en s'abstenant d'expédier des fournitures militaires aux pays directement engagés dans le conflit actuel.

En faisant en sorte que justice soit rendue aux réfugiés palestiniens, on ferait un pas décisif vers l'établissement d'une paix et d'une stabilité durables au Moyen-Orient. Depuis trop longtemps, ces réfugiés sont les perdants dans le tragique conflit d'intérêts qui se livre. Le problème est cependant d'une telle ampleur qu'on ne pourra le résoudre qu'en recourant simultanément à plusieurs moyens. Il serait oiseux de continuer à s'imaginer que le problème pourrait être réglé par le simple retour en Israël des réfugiés palestiniens. D'autre part, on ne peut s'attendre que les Etats arabes assument, à eux seuls, le fardeau du rapatriement et de la réintégration, dans les pays arabes, des réfugiés qui choisiraient cette option. Un effort international, dans les cadres des Nations Unies, orienté vers le développement économique régional du Moyen-Orient, est une condition préalable que les membres des Nations Unies se doivent de considérer. Le Canada est prêt à participer à cet effort international.

Ma conclusion c'est que l'enjeu est vraiment trop important et le danger trop évident pour la collectivité internationale, et en particulier pour les grandes puissances, pour que nous nous contentions d'attendre les événements. Le degré de violence dans le monde a déjà atteint son point de saturation. Ceux d'entre nous qui n'ont pas les responsabilités propres aux puissances mondiales peuvent engager ceux qui ont en main ce pouvoir à ne s'en servir qu'avec retenue et sagesse. Tous les Etats, à mon avis, ont le devoir d'agir avec modération et d'éviter en particulier les menaces ou les actes qui risquent de propager un conflit local et d'attiser les flammes de la guerre. Si la paix est indivisible, notre premier devoir doit être d'assurer le bien-être et la sécurité de tous les peuples du monde et de nous acquitter des obligations que nous avons solennellement contractées aux termes de la Charte des Nations Unies.